

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
وزارة السكن والعمران والمدينة و التهيئة العمرانية
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA D'ORAN
مديرية التجهيزات العمومية لولاية وهران

NIF : 099831019295905

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU CONCOURS NATIONAL RESTREINT DE LA MAITRISE
D'ŒUVRE N°80/2025

ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UN COLLEGE TYPE BASE 06 AU
NIVEAU DU SITE DES 5000/8000 POLE AHMED ZABANA
COMMUNE DE MISSERGHINE WILAYA D'ORAN
(CITE D'HABITAT INTEGREES 2026)

En application de l'article **82/2** du décret présidentiel **N°15/247** du **16-09-2015** concernant code des marchés publics et délégation de service public.

La Direction des Equipements Publics de la Wilaya d'Oran, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au **Concours D'architecture Restreint N°80/2025**

paru aux quotidiens en langue étrangère (**CARREFOUR**) le **05/01/2026** et en langue arabe « **BOULA** » le **05/01/2026**, qu'après les séances d'analyse et d'évaluation des offres techniques, de prestations graphiques et financiers, le projet est attribué provisoirement au bureau d'étude :

<u>DESIGNATION DU PROJET</u>	<u>BET</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DELAIS</u>	<u>OBSEVATION</u>
ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UN COLLEGE TYPE BASE 06 AU NIVEAU DU SITE DES 5000/8000 POLE AHMED ZABANA COMMUNE DE MISSERGHINE WILAYA D'ORAN (CITE D'HABITAT INTEGREES 2026)	MELIANI HIND	Etude : 10 350 000,00 DA Suivi : 14 400 000,00 DA Montant globale 24 750 000,00 DA TTC NIF 274310105242171	Etude 03 Mois Suivi 10 Mois	81,92/100 Offre Avantageuse

Conformément de l'article **82/2** du décret présidentiel **N°15/247** du **20-09-2015** portant réglementation des marchés publics et délégation du service public , modifié et complété , tout soumissionnaires contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya d'Oran dans les **10** jours qui suivent la publication du présent avis d'attribution dans les quotidiens nationaux ou le **BOMOP** Conformément de l'article **82/2** du décret présidentiel **N°15/247** du **16-09-2015** portant réglementation des marchés publics, les bureau d'études sont invitées au cours des trois jours qui suivent la parution du présent avis d'attribution public à se rapprocher de la direction des Equipements Publics de la Wilaya d'Oran afin de connaitre le résultat de d'évaluation des offres techniques et financières.

LE DIRECTEUR
DES EQUIPEMENTS PUBLICS